



Paris, le 4 novembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marisol TOURAINE met fin à l'exclusion du don du sang en raison de l'orientation sexuelle

Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, s'était engagée, dès 2012, à lever l'exclusion du don du sang des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) dans le respect absolu de la sécurité des receveurs. A l'issue d'un travail approfondi entre les autorités sanitaires et les associations de patients, de donneurs et LGBT, la ministre a annoncé la fin de cette discrimination.

Pour garantir que l'ensemble des conditions de sécurité sont remplies, l'ouverture du don du sang aux HSH se fera par étape :

- **Première étape (printemps 2016)** : fin de l'exclusion définitive du don. Le don de sang total sera ouvert aux hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes à l'issue d'une période de contre-indication de douze mois, durée pour laquelle le niveau de sécurité transfusionnelle est le même que pour les donneurs actuels. Les hommes qui, au cours des 4 derniers mois, n'auront pas eu de relation sexuelle avec un homme ou auront eu un seul partenaire, pourront donner leur plasma grâce à la création d'une filière sécurisée par quarantaine.
- **Deuxième étape (environ 12 mois après)** : rapprochement des durées d'ajournement entre les HSH et les donneurs hétérosexuels. La filière sécurisée par quarantaine pour le plasma, va permettre aux autorités sanitaires de bénéficier d'une étude « en vie réelle ». Si cette étude démontre qu'il n'y a pas de risques, les règles relatives au don des HSH seront rapprochées des règles générales.

La fin de l'exclusion définitive est une position partagée bien au-delà des associations LGBT et transcende les clivages politiques : un amendement de principe appelant à la fin de la discrimination au don du sang en raison de l'orientation sexuelle a d'ailleurs été adopté dans le projet de loi de modernisation de notre système de santé. Il a été voté à l'unanimité à l'Assemblée nationale et adopté conforme au Sénat.

« Donner son sang est un acte de générosité, de citoyenneté, qui ne peut être conditionné à une orientation sexuelle. Dans le respect de la sécurité absolue des patients, c'est aujourd'hui un tabou, une discrimination qui sont levés », a déclaré la ministre.

Les travaux vont désormais se poursuivre afin de proposer un nouveau questionnaire d'entretien pré-don, d'organiser une meilleure information du donneur et de renforcer la formation des personnes effectuant la collecte.

Contact presse :

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 - cab-ass-presse@sante.gouv.fr